

Rapport à l'histoire et régime d'historicité chez les enfants placés

Memorial work of children in care

Pierrine Robin

Centre franco-allemand de recherches en sciences sociales Marc Bloch,
Friedrichstrasse 191, 10117 Berlin,
Allemagne
<pierrine.robin@u-pec.fr>

Résumé. La préoccupation pour le travail mémoriel des enfants placés est récente. Il implique pour eux d'articuler une histoire familiale et une histoire de placement souvent antagonistes et de faire avec des transmissions hétérogènes et parcellaires.

Dans le cadre d'une recherche – sur la transition à l'âge adulte après une mesure de protection, menée avec un groupe de quatorze jeunes issus de la protection de l'enfance en situation de « chercheurs pairs » auprès de trente-six autres jeunes sortant des dispositifs de protection –, les mises en récit des enfants confiés, leur rapport à leur histoire et à leur mémoire sont interrogés. La méthode d'enquête par les pairs semble être un atout pour limiter des zones d'ombre, ne pas prendre dans l'histoire de l'enfant ce qu'on ne peut y trouver, à savoir la justification d'une intervention, ou au contraire, la confirmation de ses effets dévastateurs. Enquêtés et enquêteurs ont été soumis aux mêmes situations et ont été confrontés aux mêmes stratégies pour y répondre qui peuvent alors s'énoncer ou, parfois sceller un accord pour jeter un voile sur ce qui ne doit pas être dévoilé – notamment sur les contextes de vie familiaux.

Mots clés : travail mémoriel, histoire familiale, placement

Abstract. The concern for the memorial work of children in care is recent. It involves for them to articulate a family history and a story of placement often antagonistic and to do with heterogeneous and fragmented transmissions.

As part of a research project on the transition to adulthood after protection, conducted with a group of fourteen young people from child protection as “peer researchers” with thirty-six others young people coming out of the protective devices –, the storytelling of the entrusted children, their relationship to their history and memory are questioned. The peer survey method seems to be an asset to limit areas of darkness, do not take in the history of the child what can not be found, namely the justification of an intervention, or on the contrary, the confirmation of its devastating effects. Respondents and investigators were subjected to the same situations and faced the same strategies to respond to them that can then be stated or sometimes seal an agreement to shed a veil on what should not be disclosed – especially on the contexts of life family.

Key words: memorial Word, family history, placement

Le rapport entretenu par les enfants placés à leur histoire et leur mémoire est complexe et évolutif. Il nécessite de faire face à la fois à une mémoire marquée par des blancs, des trous, des imprécisions et un trop plein de mémoire, en lien avec une histoire qu'ils ont maintes et maintes fois répétée, pour obtenir de l'aide ou qu'on leur a, à plusieurs reprises, égrainées au cours du processus de placement. Le travail mémoriel des enfants placés implique d'articuler une histoire familiale et une histoire de placement souvent antagonistes et de faire avec des transmissions hétérogènes et parcellaires. Les enfants sont condamnés à une quête de leur

histoire auprès de leurs multiples instances de socialisation, raison pour laquelle celle-ci a d'ailleurs peu de chances d'aboutir. Les enfants confiés à la Protection de l'enfance sont donc face à un passé qui ne passe pas.

La préoccupation pour le travail mémoriel des enfants placés est récente. Pendant longtemps, la parole des enfants et jeunes en situation d'usage des services sociaux, a fait l'objet de suspicion dans la pratique comme dans la recherche. Soumis à de multiples asymétries croisées, liées à la situation d'usage des services sociaux, à l'ordre générationnel [1], au genre, à la classe, à la race, etc., les enfants

mtp

Tirés à part : P. Robin

doi:10.1684/mtp.2018.0699

confiés ont vu leur parole invisibilisée. Depuis les années 1980, sous l'effet d'une réduction des asymétries, de la reconnaissance de « droits aux usagers », et aux enfants, la perspective de l'enfant sur son histoire de placement fait l'objet d'un regain d'intérêt qui pourrait presque tourner à l'obsession. Les auteurs s'inscrivant dans cette perspective de recherche s'intéressent au monde vécu des enfants bénéficiaires de l'aide et à leur expérience biographique dans leur usage des services sociaux [2, 3]. Toutefois, ces recherches, menées dans une perspective d'optimisation de la qualité de l'aide [4], sont trop souvent marquées par la recherche dans l'histoire de l'enfant de ce qu'on ne peut y trouver, à savoir la justification d'une intervention, au contraire, la confirmation de ses effets dévastateurs.

Les travaux s'intéressant au travail mémoriel des enfants placés sont contrastés. Certains témoignent de la difficulté des enfants placés à se mettre en mot, à construire le récit de leur histoire [5], perçue comme subie, du fait des nombreuses ruptures qu'ils ont traversées [6]. Certains auteurs mettent en lien la capacité des jeunes à élaborer leur histoire avec le type d'accueil (familial ou non) dont ils ont bénéficié et l'intensité du suivi thérapeutique proposé [7, 8]. D'autres soulignent au contraire la grande réflexivité des enfants confiés dans leur mise en récit, en lien avec un changement à l'œuvre dans l'accompagnement social caractérisé par un travail non plus sur mais avec autrui [9] avec un souci de convoquer des discours sur soi. Au-delà de la forme du récit, certains travaux témoignent d'un rapport morcelé des enfants confiés à leur histoire [3]. D'autres, comme Sarra Chaieb, cherchent à comprendre comment les enfants se saisissent de la mémoire familiale comme une ressource subjective, certains ayant le sentiment d'une absence de transmission ou de son travestissement. Elle montre le « caractère multi-situé des expériences biographiques et sociales » et postule que la « multiterritorialité » n'est pas uniquement source de conflits identitaires, mais qu'elle permet aussi l'émergence de « nouvelles formes identitaires » [10].

Dans le cadre d'une recherche sur la transition à l'âge adulte après une mesure de protection, que nous avons menée avec un groupe de quatorze jeunes issus de la Protection de l'enfance en situation de chercheurs pairs auprès de trente-six autres jeunes sortant des dispositifs de protection, nous nous sommes intéressées aux mises en récit des enfants confiés, à leur rapport à leur histoire et à leur mémoire.

Les 36 jeunes enquêtés issus des dispositifs de Protection de l'enfance ont été rencontrés en Ile-de-France et dans Nord par le biais des connaissances des chercheurs pairs ou des institutions partenaires de la recherche¹. Ils représentent un panel diversifié : 15

femmes et 21 hommes, autant de jeunes de 18 à 21 ans que de jeunes entre 22 et 26 ans, ainsi que 5 mineurs. Neuf sont entrés en prise en charge avant 6 ans, neuf entre 6 et 13 ans, et seize à partir de 14 ans. L'âge moyen du premier accueil est de 10 ans et demi et l'âge médian de 13 ans – il se rapproche des moyennes de l'étude ÉLAP qui situe l'âge moyen d'entrée en placement à 9,6 ans dans le Nord-Pas-de-Calais et à 11,8 ans en Ile-de-France. Cet âge d'entrée induit des durées de placement très variables, de moins d'un an à plus de dix-sept ans. La durée moyenne de placement pendant la minorité est élevée : sept années. En ce qui concerne les types de lieux d'accueil, une très grande majorité des enquêtés a été prise en charge, au moins à un moment de son parcours en foyer. Un sur trois a été accueilli en famille d'accueil. Ils sont beaucoup plus rares à avoir été accueillis en village d'enfants (n = 5) et en lieu de vie (n = 3). Dans notre panel, la moitié des enquêtés a connu un à deux lieux d'accueil, tandis que l'autre moitié en a connu entre trois et cinq ou plus. Ces proportions sont comparables à celles de l'enquête ELAP où 43 % des enquêtés majeurs dans le Nord-Pas-de-Calais et 58 % des enquêtés majeurs en Ile-de-France ont connu trois lieux de placement ou plus (soit 50 % si on fait la moyenne des deux groupes).

Dans les récits recueillis, il y a donc beaucoup de « zones d'ombre » ([11], p. 27), des suspensions, des semi-dires, des phrases entamées mais pas terminées sur les conditions de vie dans les familles de naissance, sur les raisons du placement, sur la nature des liens et la qualité des supports dans les lieux d'accueil. Tout témoignage se situe dans l'espace du dicible pour l'autre et de l'avouable pour soi. Ces silences ou semi-dires peuvent être liés à « l'angoisse de ne pas trouver d'écoute, d'être sanctionné pour ce qu'on dit ou au moins de s'exposer à des malentendus » ([11], p. 168). Ils peuvent également traduire « la difficulté à faire coïncider le récit avec les normes de la morale courante » ([11], p. 168). C'est néanmoins à la lumière de ces zones d'ombre, de ces ambiguïtés, de ces contradictions « qu'il convient de considérer la déformation, voire l'obscurité qui caractérisent ces témoignages » ([11], p. 168). Dans certains passages, la méthode d'enquête par les pairs semble être un atout pour limiter ces zones d'ombre. Enquêtés et enquêteurs ont été soumis aux mêmes situations et ont été confrontés aux mêmes stratégies pour y répondre qui peuvent alors s'énoncer – demander à changer de famille d'accueil car elle rappelle trop le leurre de la famille, fuguer des foyers pour préserver un sentiment de liberté. Dans d'autres passages, enquêteur et enquêté semblent sceller un accord pour jeter un voile sur ce qui ne doit pas être dévoilé – notamment sur les contextes de vie familiaux.

Ces récits mémoriels sont caractérisés par une très grande nuance dans les situations énoncées, une absence de jugement, tant des contextes familiaux de naissance que des milieux supplétifs rencontrés. Cette absence de

¹ L'Observatoire national de la Protection de l'enfance, les conseils départementaux des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, les Apprentis d'Auteuil, SOS Villages d'Enfants.

jugement est liée au fait d'avoir été exposé à des situations complexes et marque la tentative de maintenir un équilibre entre des contradictions et des tensions plurielles ([11], p. 147).

Des histoires familiales complexes

Au cours de leur socialisation primaire, les enquêtés ont en effet souvent été confrontés à des espaces familiaux en reconfiguration, marqués par les séparations, les recompositions, les expériences de parentés dissociées, les pertes. L'expérience fréquemment mentionnée est celle d'une recomposition familiale dans laquelle l'enfant ne trouve plus de place, suite au décès de l'un des parents ou à un divorce. Cette quête de place est aussi présente lorsque les enfants ont à connaître des évolutions brutales de leur filiation, avec par exemple la découverte que leur père social n'est pas leur père biologique. Ces éléments viennent confirmer les résultats d'autres études montrant la surreprésentation, dans les familles concernées par la Protection de l'enfance de divorces et de séparations, de décès d'un ou des parents. Par exemple, une étude quantitative sur 420 cas pris en charge par l'ASE en Loire-Atlantique montre que 73 % des couples sont séparés, 7 % des pères sont décédés et 4 % des mères sont décédées, auxquels s'ajoutent des problèmes sociaux avec 70 % des pères et 80 % des mères sans emploi ainsi que d'autres problématiques, signalées de manière genrée, avec 26 % des pères repérés pour des problèmes de violence et de comportements addictifs, et 30 % des mères repérées pour des problèmes de dépression [12].

Ainsi, les enquêtés rencontrés ont souvent été en quête de place dans leur famille de naissance, avec le sentiment qu'il n'y a pas d'espace pour eux dans des espaces familiaux en reconfiguration. Cette quête de place peut conduire à la construction d'un sentiment de différence par rapport à leur famille de naissance. La philosophe C. Jaquet ([13], p. 79), dans un essai sur les transclasses, montre que des malaises dans la classe, la race, le sexe, le genre, la famille, peuvent empêcher l'assimilation au milieu et imposer de nouvelles orientations à l'individu qui ne peut prendre place dans l'ordre social et familial : « *Quiconque n'est pas à sa place est condamné à être déplacé, au sens propre comme au sens figuré. Ne pas avoir lieu d'être expose forcément à un devenir migrant.* » C. Jaquet montre qu'« *un sentiment d'altérité, né d'une conscience plus ou moins confuse d'être à part, en trop, différent ou déviant* » ([13], p. 79) se développe alors chez l'individu. En somme, les enfants rencontrés opèrent un travail de différence sur la différence. Il va alors chercher à se différencier à l'aide d'un modèle alternatif. Mais, pour C. Jaquet, « *on choisit moins de partir qu'on est choisi pour partir* ». En ce sens, « l'individu qui s'éloigne de son milieu

ou le milieu qui s'éloigne de l'individu sont les deux faces d'un même problème ».

Malgré un rapport complexe des enfants placés à leur histoire familiale, ils se situent souvent dans les transmissions familiales, en soulignant que tel ou tel trait de caractère comme « avoir du courage », « être combatif » leur vient de leurs parents dans une transmission en positif ou en négatif.

La prise en charge perçue comme une nécessité

L'impossibilité de trouver leur place, face à un trop grand sentiment de différence avec leur famille de naissance, est souvent la raison évoquée par les enquêtés pour justifier leur recours à l'aide quand ils ont été les acteurs de l'entrée dans le dispositif de protection ou pour justifier *a posteriori* sa nécessité quand ils ont été l'objet d'une protection extérieure. Pour justifier leur prise en charge, ils utilisent souvent la figure repoussoir de ce qu'ils seraient devenus s'ils étaient restés dans leur famille de naissance, en évoquant une possible mort, une situation de handicap ou encore un devenir dans la prostitution :

« Je pense d'ailleurs que si j'étais resté chez mes parents, je ne serais pas comme ça actuellement. On est tous d'accord, même pour dire la même chose, parce que j'ai discuté avec beaucoup de jeunes qui sont à l'Aide sociale à l'enfance [...] Nous, ma petite sœur et moi, on avait compris dès le début qu'on était tellement différents, qu'on avait de la chance d'être ici, qu'on voulait y rester, qu'on voulait pas retourner chez nos parents et ils ont tout fait en fait, ils ont fait en sorte qu'on aille chez nos parents, sauf qu'on voulait pas, parce que en fait on était tellement bien dans ce système-là qu'on voulait y rester. Bah, finalement, on est restés jusqu'au bout ! » (A., 25 ans)

La prise en charge est aussi souvent justifiée par les enquêtés par la comparaison de leur parcours avec celui de leurs frères et sœurs, restés à la maison et se trouvant dans des situations moins favorables. Ce dénigrement d'autres parcours, et notamment de ceux des enfants porteurs de handicap, peut aussi être une manière de repousser leur propre stigmatisme [14] d'enfant placé et la difficulté de se construire seul sans parents (voir l'encadré ci-dessous).

Ainsi, la prise en charge individuelle en Protection de l'enfance expose non seulement les enfants à de nombreux changements, mais elle a aussi pour conséquence de diversifier les destinées des enfants dans la fratrie. C'est à l'aune de ces possibilités multiples que les enquêtés évaluent leurs propres parcours. C'est aussi par la comparaison des discours et des parcours des autres jeunes placés

« Est-ce que t'aurais préféré ne pas connaître la vie, euh, avec les éducateurs, euh, ou la vie en village d'enfants ?
– Je ne sais pas.
– Tu sais p... Oui, parce que tu n'as pas vécu chez toi, donc t'imagines pas ce que ça aurait été.
– Une pure galère.
– Tu penses ?
– J'en suis sûr. Quand je voyais mon p'tit frère qu'a vécu avec elle, un vrai handicapé [rires]. » (A., 18 ans, C., 29 ans chercheur pair)

rencontrés au cours de leur accueil qu'ils se réapproprient la nécessité de cette prise en charge. C'est ce que fait ci-dessous J. en dessinant une grande fresque des parcours des enfants placés qu'il a rencontrés et de la manière dont ils se sont saisis ou non de ce dispositif et en ont tiré parti consciemment ou inconsciemment. Dans son récit, accepter l'aide apparaît comme une chance redoublée de pouvoir tirer parti de ce dispositif :

« Ouais, non, je pense que c'est... Je pense que c'est vraiment une des gloires, un des bienfaits de ce pays, tu vois. Qu'y ait cette structure-là, tu vois ? Qu'il y ait l'Aide sociale à l'enfance. Parce que, franchement, sincèrement, sans ça, y'en aurait plein, j'sais pas comment ils auraient fini, quoi ! Eh voilà, j'ai rencontré un million d'enfants, avec un million d'histoires différentes, que ce soit avec des placements judiciaires, des placements de protection et bah ça leur a tous servi. Y'en a qui l'ont pas pris, ouais, qu'ils l'ont rejetée, qui n'ont pas pu profiter. Mais tous ceux qui en ont profité, ça les a vraiment aidé. Et ceux qui ont pu, même inconsciemment... utiliser ce qu'on leur a donné, je parle même en termes de... ah comment on dit ? matériel ! Tu vois, niveau matériel, parce que moi, par exemple, si je n'avais pas, si on m'avait pas donné cet argent pour acheter mon ordi, effet boule de neige, peut-être là, je te parlerais même pas de musique ! Tu vois ce que je veux dire ? » (J., 24 ans)

Une ouverture des possibles transformatrice

Le dispositif de protection est souvent présenté dans les récits comme une expérience qui ouvre des possibilités matérielles, mais aussi de découvertes :

« On a de l'argent de poche et *caetera*, on a des loisirs, ils organisent, comme ils appellent ça, des "transferts pour les vacances". Donc si je n'avais pas été là-bas, j'aurais jamais fait, bah aller en vacances à la montagne, vu des coins, et *caetera*. » (G., 26 ans).

Les lieux de vacances (à la montagne, à la mer) sont très souvent évoqués, sans doute parce qu'ils ouvrent d'autres territoires possibles, permettent d'expérimenter d'autres modes relationnels avec les éducateurs ou les assistantes familiales, mais aussi parce qu'ils peuvent participer à tisser un sentiment de continuité lorsqu'ils sont répétés.

Le passage par l'ASE est présenté, par l'ensemble des enquêtés, comme une expérience qui fait grandir, qui rend plus vite adulte. C'est aussi une expérience qui transforme, qui permet de faire ses preuves, de s'attribuer une valeur :

« J'ai beaucoup évolué, je vois ça par rapport aux jeunes, enfin aux jeunes et aux amis de l'extérieur que je connais. Je vois, que je ne réfléchis pas pareil, je réfléchis déjà, on va dire comme un adulte. Je me pose plus de questions qu'eux. Et eux ils sont encore un petit peu perdus encore, ils disent "bah ce n'est pas grave", et ils réfléchissent pas. Par rapport à ça, oui, ça fait grandir. » (V., 18 ans)

Un effet de conversion ?

Cette appréhension de la prise en charge comme une nécessité peut être lue tout autant comme une estimation négative des ressources du milieu, une évaluation globale positive de l'aide reçue, que comme un effet de conversion [15]. En effet, la prise en charge en Protection de l'enfance s'apparente à un processus de « resocialisation » qui imite la socialisation primaire par le degré d'identification et la charge émotionnelle qu'elle engage. Elle diffère néanmoins de cette dernière dans la mesure où elle ne débute pas *ex-nihilo* et où elle doit faire face à un problème de démantèlement de la structure nominale antérieure. Elle réunit les conditions qui rendent possible une conversion ou une alternation, à savoir la présence « d'une structure de plausibilité » servant de « laboratoire de transformation » [16], médiatisée par des autres significatifs avec lesquels l'individu se trouve dans une situation de dépendance émotionnelle. Ces conditions sociales s'accompagnent de la disponibilité d'un appareil conceptuel légitimant la séquence de transformation [5]. L'ancienne réalité familiale est réinterprétée par le jeune à l'intérieur de l'appareil légitimant le placement.

Un sens incertain : la difficile compréhension des raisons du placement

Malgré un rapport positif chez les enfants interrogés à leur histoire de placement, celle-ci les a laissés face à de lourdes incertitudes. Une première incertitude porte sur les raisons du placement [17]. Cette absence de

représentation des raisons de l'accueil peut être liée à la réticence des professionnels à communiquer le motif de sa prise en charge, à l'enfant perçu comme incapable de comprendre sa situation ou trop fragile. Elle peut être aussi liée à la charge émotionnelle que représente l'entrée dans l'accueil. Toute explication donnée est alors impossible à entendre et à retenir, comme l'illustre la mise en scène de C. Chenouga dans laquelle les visages des éducateurs sont floutés à l'arrivée de Nassim dans le foyer comme si celui-ci restait inaccessible aux explications données.

Comme le souligne aussi E. Potin [18], il y a *a priori* « une distorsion entre la manière dont l'enfant pense son histoire et le silence, ou les quelques éléments entendus sur la justification de la mesure, qui renforce l'idée que quelqu'un ment. » Cette distorsion peut être liée à l'écart existant entre ce que l'enfant peut accepter de ses parents et ce que le système de protection, et à travers lui la société, acceptent des relations parents-enfants, comme dans le cas de J. Mais cet écart peut conduire l'enfant à s'installer dans un débat sans fin avec le système de protection, mais aussi avec lui-même, sur les causes de la séparation, débat qui peut l'enfermer dans une grande solitude.

Le rapport au motif du placement est toutefois différencié selon que l'enfant s'est perçu d'emblée comme « en danger » ou que le qualificatif de « danger » est l'objet d'une intériorisation au fil du parcours. Le diagnostic posé au moment de l'admission peut être discuté, partiellement contesté et réapproprié, comme dans le discours d'Anna qui a eu recours par elle-même au service de l'ASE, ou d'abord contesté en bloc avant d'être réapproprié, comme dans le discours de J., qui a fait l'objet d'un signalement extérieur et d'un placement judiciaire à l'adolescence. J. choisit d'ailleurs, dans le support photo, l'image de l'homme en colère pour évoquer cette incompréhension par rapport aux raisons du placement (voir l'encadré ci-contre).

Au cours de son entretien, J. évoque clairement deux temps dans son accueil. Un premier temps est marqué par l'incompréhension des motifs du placement et le rejet de l'aide. Face à ce qu'il perçoit comme un manque d'explications sur les causes réelles du placement, l'accueil est vécu comme une sanction. Puis, il identifie une bifurcation au moment où il a accès à son dossier et à l'ordonnance de placement. Comprenant mieux les raisons et notamment l'impuissance de son père comme de l'école, il se saisit alors de toutes les ouvertures, notamment culturelles, que lui offre le placement. Sans minimiser l'effet de la consultation du dossier, on peut aussi interpréter cette réappropriation de la décision comme un effet d'apprentissage et d'installation dans l'accueil. Ce qui est en jeu ici évoque ce qu'a pu montrer M. Bluebond-Langner [16], aux États-Unis, dans un travail réalisé auprès d'enfants en phase terminale dans un service de cancérologie. Ces enfants partageaient avec ceux de la Protection de l'enfance, l'expérience d'une

« Ouais ! Grave ! À cette époque-là, j'étais super en colère. Euh. . . Ouais, du fait du placement en fait. Moi j'ai été placé, j'avais. . . 14 ans, un truc comme ça. Je l'ai vécu comme une sanction, si tu veux. C'est-à-dire que j'étais à l'école, ça se passait mal. Je n'étais pas mauvais élève, mais. . . je crois que j'étais en 4^e. Et donc voilà, mauvais élève pas très. . . alors un peu de connerie, à gauche, à droite, rien de méchant en plus, mais. . . Bref, je l'ai vécu comme une sanction, injuste, et donc j'étais super, super en colère, ouais, de mon placement. Parce que je n'avais pas compris. On m'a expliqué, mais pour moi, ce n'était pas, ouais si tu veux, c'était pas les bonnes raisons. C'était, pff, comment dire. . . ouais, c'était justifié, si tu veux. Moi, je parlais du principe, oui, moi j'avais mon cocon familial, parce que voilà, tu grandis dans une normalité, chez moi en fait, mes parents ils ont divorcés tôt, heu. . . j'vivais avec mon père. Et heu, du coup, il n'était pas strict, mais il était, entre guillemets "dépassé". Tu sais, les parents "d'une autre époque", entre guillemets, quand ils arrivent face à un nouveau problème, à une nouvelle problématique, ouais, ils sont dépassés et du coup c'était un peu la folie à la maison. Moi et mon petit frère, on faisait, entre guillemets, "un peu ce qu'on voulait". Et c'est ça qui a amené en fait aux signalements d'abord et au placement après quoi. » (J., 24 ans)

réticence des adultes à verbaliser sur le diagnostic de leur situation. Pour M. Bluebond-Langner, l'acquisition d'informations sur leur propre histoire est, dès lors, un processus long qui inclut à la fois l'expérience de la prise en charge et des changements dans la conception de soi. Dans ce même sens, le placement induit à la fois une évolution dans la manière dont l'enfant va se représenter ses parents, mais aussi lui-même et ses rapports aux autres.

Conclusion

Ces récits complexes et ambivalents peuvent être exposés à des malentendus. En effet, « la cohérence et la continuité » sont communément perçues comme « les signes d'une mémoire crédible » ([11], p. 37). Or ces récits, comme beaucoup d'autres récits d'expériences extrêmes ou limites, ne sont ni linéaires ni continus. Cela n'affecte en rien la crédibilité du récit, mais témoigne des discontinuités subies dans les parcours de vie. Ces récits souffrent, par ailleurs, de nombreuses incohérences. Mais il serait un peu hâtif de les rejeter au motif d'incohérences internes. Ces incohérences sont moins la marque d'une non fiabilité du récit que des tentatives de résoudre des complexités et des ambivalences face à « la douloureuse hétérogénéité des instruments de référence identitaire, la multiplicité parfois contradictoire des points d'appui, des projets, des idéaux, et, plus généralement, des moyens par lesquels

les individus se connectent à des collectifs » ([11], p. 43). Ces incohérences sont plus ou moins présentes selon les épreuves singulières traversées et les supports disponibles. Ainsi, comme l'a montré M. Pollak, la cohérence de soi si indispensable est pourtant « *si inégalement et si difficilement accessible parfois selon les circonstances* » ([11], p. 43).

Le halo négatif qui entoure à la fois les origines de la séparation et le temps du placement est destiné à persister tant qu'un travail de parole avec une personne significative n'est pas effectué. En effet, les jeunes qui parviennent à avoir une représentation construite de leur propre histoire sont ceux qui ont pu trouver un espace de réflexivité durant le placement – ce qui nécessite un lien de confiance intense avec un « autrui significatif » – et un espace de dialogue entre les différents acteurs.

Liens d'intérêts : l'auteur déclare n'avoir aucun lien d'intérêt en rapport avec l'article.

Références

1. Bühler-Niederberger D, Alberth L, Eisentraut S. (dir.), *Kinder-schutz, Wie kindzentriert sind Programme, Praktiken, Perspektiven?* [Protection de l'enfance, À quel point les programmes, les pratiques et les perspectives sont centrées sur les enfants?], Weinheim et Basel : Beltz Juventa, 2014.
2. Abels-Eber C. *Pourquoi on nous a séparés? Récits de vie croisés : des enfants placés, des parents et des professionnels*. Paris : Erès, 2007.
3. Abels-Eber C. *Enfants placés et construction d'historicité*. Paris : L'Harmattan, 2000.
4. Rurka A. Les parents face aux travailleurs sociaux. Quelles représentations pour quelle efficacité de l'intervention ? *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* 2007 ; 40(1) : 97-113.
5. Robin P, Séverac N. Parcours de vie et dynamiques sociales chez les enfants et jeunes relevant du dispositif de Protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction. In : C. Negroni et P. Cardon (dir.), *Dossier thématique du RT 22 de l'AFS : « Parcours de vie et approche biographique »*, *Recherches familiales*, n° 10, 2013 : 91-102.
6. Stein M. Young people aging out of care: The poverty of theory. *Children and Youth Services Review* 2006 ; 28 : 422-34.
7. Dumaret AC, Coppel-Batsch M. *Que sont-ils devenus ? Les enfants placés à l'œuvre Grancher. Analyse d'un placement familial spécialisé*. Paris : Ed. Erès, 1995.
8. Dumaret AC, Coppel-Batsch M. Évolution à l'âge adulte d'enfants placés en familles d'accueil. *La Psychiatrie de l'enfant* 1996 ; XXXIX (2) : 613-671.
9. Astier I. *Les nouvelles règles du social*. Paris : PUF, coll. « le lien social », 2007.
10. Chaieb S. A l'épreuve du placement, renégociations identitaires de personnes issues de familles immigrées ayant été accueillies en Protection de l'enfance, Thèse de doctorat encadrée par Catherine Delcroix, à l'Université de Strasbourg, soutenue en 2016 : 171.
11. Pollak M. *Une identité blessée : études de sociologie et d'histoire*. Paris : Métailié, 1993 : 27.
12. Barco F, Rambaud A, Humbert C, Sellenet C. La santé des enfants accueillis en établissements de Protection de l'enfance, L'exemple de la Loire-Atlantique, Recherche réalisée pour et financée par l'ONED, 2013.
13. Jaquet C. *Les transclasses ou la non-reproduction*. Paris : PUF, coll. « Hors collection », 2014 : 79.
14. Goffman E, Asiles E. *Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus. 1961, traduction de L. et C. Lainé, présentation, index et notes de R. Castel*. Paris : Minuit (1968), 2013.
15. Berger P, Luckmann T. *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin, coll. « Références », (1966), 2014.
16. Blueband-Langer M. *The Private Worlds of Dying Children*. Princeton : Princeton University Press, 1980.
17. Murard N. Biographie : à la recherche de l'intimité. *Ethnologie française (Presses universitaires de France)* 2002 ; (2) : 123-132, 130.
18. Potin E. Vivre un parcours de placement. Un champ des possibles pour l'enfant, les parents et la famille d'accueil. *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n° 8 ; Automne 2009, [mis en ligne le 07 janvier 2010] <http://sejed.revues.org/6428> [consulté le 21 février 2017], p. 5.